

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**  
**DE GRENADE-SUR-GARONNE**  
**Séance du 21 mars 2023**

Le mardi 21.03.2023, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade (Présidence confiée à Mme MOREL-CAYE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, durant l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif 2022).

*Etaient présents :*

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. MARTINET Florent, Mme VIDAL Aurélie, LOUGE Monique.

*Représentés :* Mme BOULAY Dominique (par M. DELMAS), M. XILLO Michel (par M. BOURBON), Mme IBRES Laetitia (par Mme TAURINES).

*Excusée :* Mme GARCIA Hélène.

*Absents :* Mme MANZON Sabine, M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

*Secrétaire :* Mme AUREL Josie.

---

**Délibération n° 25-2023.**

**Chantiers-Jeunes.**

**Augmentation de la bourse versée aux jeunes.**

M. le Maire expose :

La Commune de Grenade organise depuis 2011 des chantiers-jeunes à chaque période de vacances scolaires.

L'objectif de ces chantiers-jeunes est de permettre à des jeunes grenadains, de 16 à 17 ans, de s'engager de façon active et citoyenne dans la vie locale, tout en leur permettant d'échanger, d'avancer dans l'intérêt général et d'obtenir une aide au financement d'un projet personnel (formation, permis de conduire, loisirs ...).

Les jeunes sont sélectionnés suite à un entretien individuel, sur leur motivation ; la commune veille à la mixité sociale et à un équilibre fille/garçon. Une bourse destinée à aider les jeunes à financer leur projet personnel, leur est versée à la fin du chantier.

Considérant que le montant de la bourse n'a pas évolué depuis 2015,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de revaloriser le montant de la bourse verser dans le cadre des chantiers-jeunes, comme suit :

**126 €** pour un chantier de 3 jours.

**210 €** pour un chantier de 5 jours.

- d'abandonner les chantiers d'une durée de 6 jours.

Le Secrétaire,  
Josie AUREL



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Paul DELMAS,

